

Porter un masque, c'est se protéger
& protéger les autres

COVID-19



L'ESSOR

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION DU MALI

JEUDI 27 MAI 2021 60^e ANNÉE N° 19404

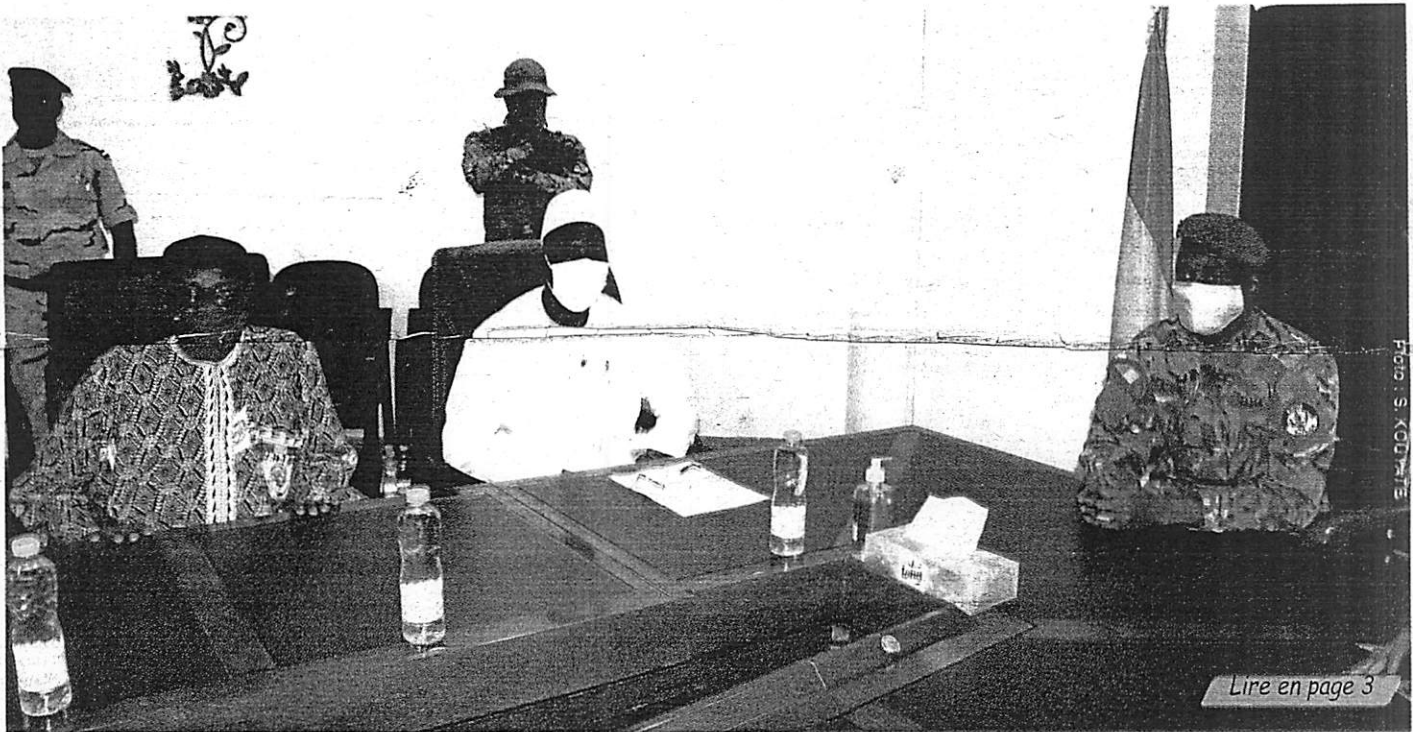
300 FCFA

www.essor.ml

Réunion du Comité de défense
et de sécurité du G5 Sahel
**FOCUS SUR LA SITUATION
SÉCURITAIRE
DES PAYS MEMBRES**

Lire en page 3

Gestion du front social LE COLONEL ASSIMI GOÏTA RENCONTRE L'UNTM



Lire en page 3

Photo: S. KODIATIS

Agriculture
LES PRATIQUES CULTURALES
RÉSILIENTES AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE



Lire en page 5

Situation politique
LE TEMPS
DE L'EXPECTATIVE

Lire en page 3

Nos expatriés
HAMARI TRAORÉ NOUVEAU
CAPITAINE DE RENNES



Lire en page 8

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO)
AOON N°1411/F – 2021

Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « L'ESSOR » n°19020 du 18 octobre 2019 et n°19395 du 04 mai 2021.

1. Le Ministère de l'Éducation Nationale dispose de fonds sur le budget de l'État, afin de financer le PRODEC 2, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché pour la fourniture de stylos à bille destinés aux établissements d'enseignement secondaire général.
2. Le Ministère de l'Éducation Nationale sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison de stylos à bille destinés aux établissements d'enseignement secondaire général en lot unique.
3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'article 50 et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l'Éducation Nationale aux adresses ci-après :
- SAVANE Salimata BENGALY: bengalysally@gmail.com;
- Mohamed Moulaye TRAORE : m. moulaye2001@yahoo.fr;
- TIMBELY Dinding YEBEDIE : dindinyebiede@yahoo.fr;
- Antoine Gabriel KONARE : antokona@yahoo.fr;

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : bureau du régisseur d'avances, 2ème étage. Le dossier peut être consulté du lundi au vendredi pendant les heures de service.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

Capacité financière

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

Le chiffre d'affaires moyen des années 2018, 2019 et 2020 doit être au moins égal à au montant de sa soumission. Les chiffres d'affaires sont tirés des états financiers (bilans, extraits des bilans et comptes d'exploitation), certifiés par un expert-comptable agréé ou attestés par un comptable agréé inscrit à l'Ordre pour les années 2018, 2019 et 2020. Sur ces bilans, doit figurer la mention suivante approuvée par le service compétent des impôts « bilans ou extrait de bilans conforme aux déclarations souscrites au service des impôts ».

Les sociétés nouvellement créées doivent fournir une attestation bancaire de disponibilité de fonds ou d'engagement à financer le marché d'un montant au moins égal à 100 000 000 F CFA (l'attestation doit être conforme au modèle donné dans le présent dossier).

Expérience

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après :

Pour les anciennes sociétés : Au moins deux (02) marchés de fournitures scolaires (cahiers, stylos à bille, matériels de géométrie) avec une valeur minimale par marché similaire correspondant à la moitié du montant de sa soumission. Lesdits marchés similaires doivent être prouvés par les attestations de bonne exécution, les procès-verbaux de réception et les copies des pages de garde et des pages de signature des marchés correspondants ou tout document émanant d'institutions publiques ou parapubliques ou internationales permettant de justifier de sa capacité à exécuter le marché dans les règles de l'art pendant la période 2018 à 2020. Pour les marchés qui comprennent plusieurs articles, la part des fournitures scolaires (cahiers, livres ou manuels, matériels de géométrie) ne doit pas être inférieure à la moitié du montant de sa soumission.

Pour les sociétés nouvellement créées : le responsable de la société ou son collaborateur doit justifier qu'il a participé, comme employé à au moins deux (02) marchés de fournitures scolaires (cahiers, stylos à bille, matériels de géométrie) avec une valeur minimale par marché similaire correspondant à la moitié du montant de sa soumission. Lesdits marchés similaires doivent être prouvés par les attestations de bonne exécution, les procès-verbaux de réception et les copies des pages de garde et des pages de signature des marchés correspondants ou tout document émanant d'institutions publiques ou parapubliques ou internationales permettant de justifier de sa capacité à exécuter le marché dans les règles de l'art pendant la période 2018 à 2020. A cet effet, le contrat de travail, visé à l'Inspection du travail ou certifié par un notaire, devra également être fourni.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) F CFA chez le régisseur d'avances, 2ème étage. La méthode de paiement sera en espèce ou par chèque certifié ou par virement Bancaire suivant les coordonnées ci-après : Banque : Banque Malienne de Solidarité (BMS) SA, Code Banque : ML 102, Code Guichet : 01001, Numéro de compte : 001680603801-93. Le Dossier d'Appel d'offres sera adressé par courrier électronique ou remis sur place en support papier.

7. Les offres devront être soumises à la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l'Éducation Nationale, secrétaire Général, 2ème étage au plus tard le 02 juillet 2021 à 09 heures 30 minutes TU. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de Dix Millions (10 000 000) Francs CFA.

9. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et aux DPAO.

10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 02 juillet 2021 à 09 heures 45 mn dans la salle de réunion de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l'Éducation Nationale au rez-de-chaussée, Hamdallaye ACI 2000 en face de l'ex flamboyant.

ADDITIF

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Additif

Demande de Renseignement et de Prix à compétition Ouverte (DRPO) n°1264/F – 2021

Cet avis tient lieu d'additif à la Demande de Renseignement et de Prix à compétition Ouverte (DRPO) N°1264/F – 2021 parue dans l'ESSOR n°19402 du vendredi 14 mai 2021.

Suite à la grève de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM), la date limite de dépôt et d'ouverture des offres de la DRPO n°1264/F – 2021 relative à l'acquisition d'équipements pour la Cellule de Planification et de Statistique (CPS) en deux (02) lots, précédemment fixée au 28 mai 2021 est reportée au vendredi 11 juin 2021.

Les heures de dépôts et d'ouverture des offres ainsi que le lieu demeurent inchangés.

AVIS DE BORNAGE

CERCLE DE KATI

Le Jeudi 17 juin 2021 à 10 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Diema, cercle de Kati, consistant en une concession rurale PN° DJ/105, d'une contenance de 04 ha 00 ca 00 ca connu sous le nom de Société Inter Africaine de Commerce Générale(SIACG) et borné au nord-est par la parcelle DJ/94, au sud-est par la servitude, au sud-ouest par la parcelle DJ/117 et au nord-ouest par la parcelle DJ/104. Dont l'immatriculation a été demandée par le Chef de bureau des Domaines et du Cadastre de Kati, suivant réquisition du 17 Mars 2021, sous le n° 520. Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Jeudi 17 juin 2021 à 10 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Diema, cercle de Kati, consistant en une concession rurale PN° DJ/106, d'une contenance de 04 ha 00 ca 00 ca connu sous le nom de Société Inter Africaine de Commerce Générale(SIACG) et borné au nord-est par la parcelle DJ/102, au sud-est par la parcelle DJ/107, au sud-ouest par la parcelle DJ/118 et au nord-ouest par la parcelle DJ/104. Dont l'immatriculation a été demandée par le Chef de bureau des Domaines et du Cadastre de Kati, suivant réquisition du 17 Mars 2021, sous le n° 521. Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Vendredi 18 juin 2021 à 10 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Kalaban Coro, cercle de Kati, consistant en une concession urbaine (PN° GR/8), d'une contenance de 02 m² connue sous le nom de Siaka Traoré et borné au nord par la parcelle GR/7, à l'est par la parcelle GR/10, au sud par une rue de 10 m et à l'ouest par la parcelle GR/6. Dont l'immatriculation a été demandée par le Chef de bureau des Domaines et du Cadastre de Kati, suivant réquisition du 03 Novembre 2020, sous le n° 302. Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Jeudi 17 juin 2021 à 10 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Donéguébougou, cercle de Kati, consistant en une concession rurale (PN° DY/2), d'une contenance de 50 a 00 ca connu sous le nom de Hadji Seydou Sango et borné au nord par une servitude de 10 m, à l'est par une servitude de 10 m, au sud par la parcelle n° DY/4 et au nord-ouest par la parcelle n° DY/1. Dont l'immatriculation a été demandée par le Chef de bureau des Domaines et du Cadastre de Kati, suivant réquisition du 21 février 2020, sous le n° 302. Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire, nanti d'un pouvoir régulier.

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO
CERCLE DE KATI

Le Sous-préfet de l'arrondissement de Kalaban coro, informe les populations de Donéguébougou, commune rurale de Sato, cercle de Kati, qu'il est saisi de la demande de concession rurale suivante : Nom et adresse du demandeur : Monsieur Adama Seydou Sissoko, médecin, domicilié à Point G Bamako. Objet : Plantation d'arbres fruitiers- Elevage-Cultures vivrières-Construction de maison à usage d'habitation. Situation du terrain : Donéguébougou(attribution Villageoise). Superficie du terrain : 01 ha 52 a 37 ca L'enquête réglementaire sera effectuée sur le terrain, objet de la concession rurale le 21 mai 2021 à partir de 09 heures 30 minutes. Les collectivités voisines et notamment celles qui seraient éventuellement titulaires du droit d'usage sur le terrain sont invitées à y envoyer leurs représentants.

Le Sous-préfet de l'arrondissement de Kalaban coro, informe les populations de Donéguébougou, commune rurale de Sato, cercle de Kati, qu'il est saisi de la demande de concession rurale suivante : Nom et adresse du demandeur : Monsieur Madou Coulibaly, commerçant, domicilié à Djanguébougou. Objet : Plantation d'arbres fruitiers- Elevage-Cultures vivrières-Construction de maison à usage d'habitation. Situation du terrain : Donéguébougou(attribution Villageoise). Superficie du terrain : 01 ha 16 a 40 ca L'enquête réglementaire sera effectuée sur le terrain, objet de la concession rurale le 21 mai 2021 à partir de 09 heures 30 minutes. Les collectivités voisines et notamment celles qui seraient éventuellement titulaires du droit d'usage sur le terrain sont invitées à y envoyer leurs représentants.

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

CERCLE DE KAYES

Au livre foncier du cercle de Kayes, suivant réquisition N°2408, déposée le 29 avril 2021, Le Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre de Kayes, demandant à Kayes et domicilié à Kayes, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali, demande l'immatriculation au livre foncier du cercle de Kayes, d'un immeuble urbain, consistant en une concession urbaine, d'une contenance totale de 17 a 48 ca, situé à Khouloum, Commune rurale de Khouloum, cercle de Kayes connu sous le nom de Sikaou Diabo et borné au nord-est par un terrain non immatriculé, au sud-Est par un terrain non immatriculé, au sud-ouest par une servitude et au nord-Ouest par un terrain non immatriculé. Déclare que ledit immeuble urbain appartient à l'Etat du Mali, n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, un plan d'Échelle de

Toutes personnes intéressées sont admises à former à la présente immatriculation des mains du conservateur dans un délai de 60 jours, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'Auditoire du Tribunal de Kayes.

Au livre foncier du cercle de Kayes, suivant réquisition N°2407, déposée le 29 avril 2021, Le Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre de Kayes, demandant à Kayes et domicilié à Kayes, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali, demande l'immatriculation au livre foncier du cercle de Kayes, d'un immeuble urbain, consistant en une concession urbaine, d'une contenance totale de 04 a 65 ca, situé à LaZabougou, Commune urbaine de Kayes, cercle de Kayes connu sous le nom de Sorly Ibrahim Traoré et borné au nord par la parcelle 352/C, à l'est par la parcelle 352/J, au sud par une rue de 12 m et à l'ouest par la parcelle 352/H. Déclare que ledit immeuble urbain appartient à l'Etat du Mali, n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, un plan d'Échelle de

Toutes personnes intéressées sont admises à former à la présente immatriculation des mains du conservateur dans un délai de 60 jours, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'Auditoire du Tribunal de Kayes.

Au livre foncier du cercle de Kayes, suivant réquisition N°2406, déposée le 29 avril 2021, Le Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre de Kayes, demandant à Kayes et domicilié à Kayes, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali, demande l'immatriculation au livre foncier du cercle de Kayes, d'un immeuble urbain, consistant en une concession urbaine, d'une contenance totale de 49 a 83 ca, situé à Bembaougou, Commune rurale de Liberté Dambeya, cercle de Kayes connu sous le nom de Popilary Kané et borné au nord par un terrain non immatriculé, à l'est par la servitude de passage, au sud par un terrain non immatriculé et à l'ouest par un terrain non immatriculé. Déclare que ledit immeuble urbain appartient à l'Etat du Mali, n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, un plan d'Échelle de